

NOTE DE CADRAGE SUR LA DECLINAISON TERRITORIALE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT POUR 2022 A 2024

Note n°2022-CRdS-1

09/09/2022

 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



Paris, le 9 septembre 2022

Direction générale

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Note n°2022-CRdS-1

à

Dossier suivi par :

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFET-ES DE RÉGION

MONSIEUR LE PRÉFET DE MAYOTTE

MONSIEUR LE PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Anne-Lise TITON

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

01 53 82 74 20

MONSIEUR LE PRÉFET, ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR, CHEF DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANCAISE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉ-ES TERRITORIAUX ADJOINT-ES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONFÉRENCES RÉGIONALES ET CONFÉRENCES DES FINANCEURS DU SPORT

- Pour information

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFET-ES DE DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET DE CORSE

MESDAMES ET MESSIEURS LES RECTEUR-TRICES D'ACADÉMIE

MADAME LA PRÉSIDENTE DU CNOSF

MADAME LA PRÉSIDENTE DU CPSF

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-E-S DES FÉDÉRATIONS ET DIRECTEURS-TRICES TECHNIQUES NATIONAUX-LES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES D'ASSOCIATIONS NATIONALES D'ÉLU-ES DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONSEILS RÉGIONAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DU COSMOS, DE LA CPME, DU MEDEF, DE L'U2P, DE L'UNION SPORT ET CYCLE

OBJET : Note de cadrage sur la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport (conférences régionales et conférences des financeurs du sport) pour 2022 à 2024

Cette note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des orientations et des directives liées à la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport. Elle s'appuie sur la méthodologie et le calendrier de travail proposés suite au séminaire ministériel du 18 juillet 2022 réunissant les acteurs et institutions sportives nationales et territoriales.

I. PREAMBULE

La loi du 1er août 2019 portant création de l'Agence nationale du Sport, et son décret d'application du 20 octobre 2020, ont permis d'instaurer une déclinaison territoriale de la gouvernance partagée du sport au travers de conférences régionales (CRdS) et conférences des financeurs (CdFS) du sport. Le suivi du déploiement et l'appui aux CRdS ont été confiés à l'Agence nationale du Sport.

Les objectifs sous-jacents au déploiement territorial de cette nouvelle gouvernance du sport sont principalement de **construire les conditions d'un dialogue permanent en matière de sport entre acteurs locaux et avec les acteurs nationaux**, de créer les outils et méthodes favorisant les décisions collégiales notamment avec la réalisation d'un diagnostic territorial permettant d'aboutir à la rédaction du Projet Sportif Territorial (PST), et enfin de maximiser les financements public et privé en faveur du sport pour une meilleure connaissance des besoins et une coordination plus efficace des décisions.

12 conférences régionales du sport ont été installées en métropole depuis janvier 2021, et 2 en Outre-Mer (Mayotte et Guadeloupe).

Les premiers Projets Sportifs Territoriaux, documents stratégiques construits et validés collégialement, ont été adoptés dès février 2022, et les conférences des financeurs du sport des régions concernées immédiatement installées dans la foulée.

Cette dynamique ambitieuse et vertueuse doit se poursuivre au service de l'intérêt général qui nous anime, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans les territoires les plus avancés.

La « gouvernance territoriale du sport » a par ailleurs fait l'objet d'un atelier de travail à l'occasion du séminaire organisé le 18 juillet 2022 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, réunissant l'ensemble des parties prenantes. Les échanges ont permis de dresser un diagnostic approfondi de cette gouvernance, et **d'identifier des axes de travail prioritaires**, qui sont précisés dans la présente note et qui visent à finaliser son déploiement et à renforcer son impact, dans un **objectif de responsabilité partagée entre tous les acteurs**.

Les délégués territoriaux veilleront, à ce titre, avec les présidentes et présidents des conférences à :

II. CULTIVER LA DYNAMIQUE ENGAGÉE

L'articulation entre les niveaux national et territorial relève d'un double enjeu :

- **Impulser sur l'ensemble du territoire une politique sportive cohérente**, déclinée de façon équilibrée dans les territoires, et fondée sur des orientations nationales favorisant le développement et la transformation du sport français ;
- **Prendre en compte les besoins, les attentes et les spécificités** de chaque région pour adapter les orientations nationales et s'inscrire en articulation avec les aspirations " de terrain ".

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de trouver la bonne articulation et le bon niveau d'intervention et d'appui entre les acteurs nationaux et les acteurs territoriaux. Ainsi, les CRdS travaillent sur un Projet Sportif Territorial dont le cadre global a été fixé par l'Agence nationale du Sport et le Ministère des Sports et des JOP, et repose sur une structure harmonisée.

1 ÊTRE EN IMPULSION

Concernant les Conférences Régionales du Sport, l'article 112-43 du Code du sport prévoit que « son secrétariat est assuré par le service régional de l'Etat compétent en matière de politique publique du sport. Il peut être mutualisé avec les services de l'institution dont est issu le président de la conférence ».

A l'heure actuelle, l'animation des CRdS et le secrétariat général sont principalement portés par les DRAJES et leurs équipes, ainsi que par certains CROS et direction des sports de Conseils régionaux (lorsque les uns et/ou les autres en ont la présidence). En cohérence avec les textes précités, **le partage de ressources dédiées entre les différents acteurs doit être recherché dans les territoires.**

Cette animation proactive et de qualité est primordiale pour renforcer l'implication dans le temps des participants au sein de ces CRdS, pour construire des ordres du jour pertinents, incarner une méthode de concertation permanente efficace, décider collectivement et ainsi garantir le succès de ces conférences.

C'est pourquoi **les services de l'Etat, et en particulier les DRAJES, ont un rôle d'impulsion initiale** pour garantir la mobilisation des parties prenantes et la réalisation des missions des différentes instances opérationnelles et/ou décisionnelles. Ils veillent également, **en lien avec les présidentes et présidents des conférences**, à la bonne appropriation de la démarche, **et favorisent un exercice partagé des responsabilités**, afin que chaque acteur puisse progressivement prendre toute sa part dans les échanges et la prise de décision.

A cette fin, **le partage d'information et la communication sont essentiels**. La création de sites internet des conférences, tels qu'ils existent d'ailleurs déjà pour certaines, pourra être un atout, tout comme la création de comptes sur les réseaux sociaux, dans une logique de faire savoir.

Les plateformes collaboratives visant à ce que les membres (titulaires, suppléants, experts, techniciens) partagent les informations et aient accès aux documents sont également des outils très utiles au quotidien.

A ce titre, l'ensemble des documents ayant fait l'objet d'un vote en conférence sont mis à disposition sur le site internet de l'Agence : www.agencedusport.fr/presentation-sport-en-territoires. Ils sont ainsi centralisés et permettent à tous d'y avoir accès, facilement et avec une vision globale. Les actualités régulières de chaque conférence sont également partagées et mises en ligne.

Le binôme constitué par les DRAJES et les présidentes et présidents des conférences est donc essentiel à la réussite des travaux à mener, et s'appuie sur l'Agence dans le cadre de sa fonction d'accompagnement, de conseil et de coordination. Ces liens constants et de confiance entre le national et le régional doivent contribuer à l'efficacité attendue de ces instances.

2 METTRE EN PLACE DES FORMATS OPERATIONNELS POUR UN TRAVAIL ENCORE PLUS EFFICACE

Si les formats pléniers des conférences doivent être réunis au moins deux fois par an (" commissions permanentes "), **la mise en place de formats plus restreints en nombre et en durée est indispensable à l'opérationnalité du dispositif pour répondre aux enjeux définis, et assurer la continuité des actions.**

Ainsi, plusieurs " bonnes pratiques " ont d'ores et déjà été identifiées :

- Les formats " bureau " (président.e.s, vice-président.e.s, DRAJES) sont à privilégier pour une action concertée au quotidien ;
- Des comités stratégiques réunissant le bureau et les président.e.s des commissions thématiques permettent également d'assurer une bonne cohérence entre les réflexions engagées et les travaux en cours ;
- Les comités techniques réunissant les techniciens issus des entités représentées au bureau ainsi que les coordonnateurs ou chargés de mission permettent une mise en œuvre et un suivi efficaces des décisions prises.

Les horaires de réunion, invitations, et durée doivent être **anticipés au mieux** afin de conserver l'efficacité attendue des échanges et favoriser la disponibilité du plus grand nombre. **Les titulaires et suppléants doivent être associés systématiquement** en étant notamment destinataires de tout document ou information relative aux conférences.

Dans un souci d'efficacité, **il est préconisé de recourir à des formats hybrides**, voire en distanciel. En effet, la mobilisation de tous étant primordiale, les distances et obligations de chacun ne permettent pas toujours une présence pourtant souhaitée. Ces solutions ont l'avantage de remédier à ces contraintes, et vont également dans le sens d'une sobriété énergétique vers laquelle nous devons tendre dans le contexte actuel.

Il est également utile de permettre des **retours d'expériences réguliers** et un **partage des bonnes pratiques**. L'Agence propose plusieurs outils autour de réunions dédiées, de mise en contact, de mise à disposition de documents et informations sur son site internet et au travers des réseaux sociaux. Cette ressource documentaire et d'information est utile au déploiement d'un cercle vertueux autour du faire-savoir et du savoir-faire de tous au sein des conférences.

3 ASSOCIER LES BONS ACTEURS

La légitimité des conférences réside dans la collégialité, la représentativité et l'association des acteurs locaux. Tous ne pouvant y siéger, il convient de **consulter et de prendre en compte les avis des personnes disposant d'une expertise utile à l'élaboration du PST**, aux réflexions et aux décisions.

En effet, les articles R.112-41 et R.112-46 du Code du sport permettent d'associer aux travaux des instances des « experts », c'est-à-dire des personnes spécialistes dans leur domaine de compétences, qui peuvent **éclairer et compléter les connaissances des membres des conférences dans un but d'aide à la décision**. Ces experts peuvent bien sûr en tant que de **besoin « remplacer » un membre titulaire ou suppléant à l'occasion d'un groupe de travail ou d'une commission dédiée à l'étude d'une**

thématique spécifique. Il est fortement recommandé de recourir régulièrement à cette possibilité afin de garantir la légitimité de la démarche collégiale voulue et la qualité des PST.

Au-delà des experts, certains membres titulaires et suppléants siègent parfois très rarement au sein des conférences, ce qui traduit peut-être une compréhension insuffisante de leur rôle. **Une présence régulière aux réunions des différentes instances est essentielle** pour assurer non seulement la bonne circulation des informations quant aux missions et aux travaux des conférences, mais surtout la juste représentativité des quatre collèges et la légitimité des décisions.

Il est donc important de pouvoir rappeler cette responsabilité aux représentants mandatés (titulaires et suppléants), et de dialoguer avec les différentes institutions pour évoquer ce sujet, voire envisager de nouvelles désignations si les contraintes de disponibilité ne peuvent être résolues.

4 DISPOSER DES CREDITS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES CONFERENCES

L'Agence nationale du Sport met à disposition de ses Délégués Territoriaux des **crédits régionalisés** pour le fonctionnement des conférences. Les montants délégués sont fixés notamment sur la base de la typologie de la population de chaque région. L'enveloppe globale dédiée a augmenté de 10% en 2022 afin de répondre aux besoins exprimés un an après l'installation des conférences en métropole.

Une réflexion est engagée afin d'abonder les **crédits territoriaux** gérés par le MSJOP (BOP 219) en transfert d'une partie de ceux de l'Agence pour faciliter la gestion au quotidien des conférences (prise en charge directe de certaines prestations par exemple).

Les **crédits « Emploi »** de l'Agence ont également favorisé le recrutement de Chargés de mission au sein des CROS pour cinq conférences. Ils ont pour mission de piloter et coordonner les travaux et la communication de chacune d'entre elles, en lien avec la DRAJES et les services dont sont issus les président.e.s.

Pour la bonne information de tous, il est également souhaitable que les préfets puissent présenter aux conférences des financeurs **les projets touchant au sport et cofinancés dans le cadre des différentes typologies des crédits de l'Etat** (DSIL et DETR notamment), ainsi que chaque année un bilan de ces cofinancements où l'Etat est partie prenante. Les conférences des financeurs du sport pourront ainsi viser une meilleure mise en cohérence de l'ensemble des crédits affectés au sport.

Enfin, une concertation sera engagée afin d'identifier les marges de manœuvre possibles pour une **meilleure synchronisation des financements de l'Etat**, de l'Agence nationale du Sport et des collectivités territoriales, afin de rendre plus efficient ce mécanisme vis-à-vis à la fois des porteurs de projets, mais également des futurs bénéficiaires.

5 VALIDER UN PROJET EMBLEMATIQUE DANS CHAQUE CONFERENCE

Les DRAJES et les présidentes et présidents des conférences veilleront ainsi à **faire émerger, dans les 6 mois suivant l'adoption du PST, un projet phare à l'échelle de chaque région**, cohérent au regard des priorités recensées et susceptible d'être porté de manière collégiale. Ce projet innovant,

structurant, symbolique portera une ambition forte et commune en co-financement pour le territoire et ses habitants, athlètes, entreprises, bénévoles... Il sera en quelque sorte la « tête de pont » des projets à venir démontrant sur le plan opérationnel le potentiel et la plus-value des conférences et leur impact sur la vie et le développement du sport dans les territoires. Ce projet devra pouvoir se réaliser en 12 à 18 mois.

Pour les années 2023 et 2024, l'estimation des besoins que les DRAJES pourront consolider et remonter à l'Agence permettra de proposer une réévaluation et une ventilation différente des crédits accordés, notamment par le biais d'un potentiel « crédit d'amorçage » qui permettrait de disposer d'une enveloppe dédiée au co-financement de ces projets identifiés comme prioritaires et emblématiques dans le PST.

Ces mêmes projets pourront être également mis en valeur pour trouver d'éventuels partenaires dans le cadre des travaux sur le développement du mécénat engagé avec la Fondation du Sport Français sur le dispositif MeSport.

III. PARTAGER UNE AMBITION COMMUNE CONCERNANT LE CALENDRIER DE TRAVAIL

Chaque territoire a su développer des habitudes de travail collectif et une culture du dialogue, qui déterminent le calendrier d'installation des différentes instances et de validation des Projets Sportifs Territoriaux. Ce nécessaire délai d'acculturation des acteurs à la nouvelle gouvernance est propre à chaque situation, mais il doit aussi s'inscrire dans une **démarche volontaire ambitieuse et cohérente**.

L'objectif partagé par toutes les parties prenantes est de proposer le calendrier harmonisé suivant :

- Installation de toutes les conférences régionales du sport (métropole et outre-mer) à fin 2022
- Adoption des PST en métropole à fin 2022
- Adoption des PST en outre-mer à fin 2023.

1 LES PRIORITES DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

Fondé sur un diagnostic partagé, le Projet Sportif Territorial approuvé par la CRdS fixe les actions et objectifs prioritaires retenus par les parties prenantes au regard des besoins et contraintes du territoire.

L'article L112-14 du Code du sport dresse la liste des thématiques susceptibles de figurer dans les PST. Il est précisé que ces PST n'ont pas vocation à traiter l'exhaustivité de ces thématiques, mais à identifier celles qui requièrent des actions rapides et fortes à l'échelle de la région considérée.

2 LES CONFERENCES DES FINANCEURS DU SPORT

La gouvernance territoriale du sport vise à mieux préciser le périmètre d'intervention de chaque financeur du sport et ainsi maximiser le niveau et la cohérence globale du soutien apporté aux projets sportifs dans les territoires. Les conférences des financeurs du sport ont donc pour objectif **de réunir tous les financeurs potentiels, publics comme privés, pour présenter des solutions de financements conformes aux orientations et priorités d'intervention formalisées dans les PST.**

Il est rappelé que chaque conférence régionale du sport doit installer au moins une conférence des financeurs du sport à l'échelle régionale. Dans la mesure du possible, la conférence des financeurs est installée dans les 3 mois suivant l'adoption du PST.

Les collectivités territoriales restant le premier financeur du sport en France, l'article R.112-46 du Code du sport prévoit de désigner la présidence des CdFS sur proposition du collège des collectivités.

Les CdFS ne remettent aucunement en cause les compétences et budgets propres à chaque institution en matière de politique sportive. **Dans un environnement complexe, elles offrent un cadre d'action commun et concerté, qui repose sur le dialogue et la confiance entre les acteurs,** et permettent un financement mieux coordonné et donc plus efficace au profit des projets répondant aux objectifs du PST.

Si les CdFS s'installent progressivement, il est nécessaire de s'appuyer sur la dynamique initiée par leur déploiement et d'assurer la bonne compréhension des attendus autour de leur rôle. Les services de l'Etat (DRAJES) étant en situation de coordination des CRdS il est important qu'ils puissent travailler avec l'ensemble des parties prenantes (notamment les collectivités) pour en définir les contours et rappeler les objectifs.

La trajectoire proposée est donc la suivante : installation de toutes les conférences des financeurs du sport (métropole) et instances temporaires idoines (outre-mer) à fin mars 2023 afin de favoriser le suivi des campagnes de financement 2023.

3 LES CONTRATS PLURIANNUELS D'ORIENTATION ET DE FINANCEMENT (CPOF)

Les CPOF seront la traduction opérationnelle des orientations du PST. **Les impacts et l'utilité de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport se mesureront à terme sur la capacité de proposer des financements communs autour des projets répondant aux priorités des PST.** Il est donc essentiel d'en partager les attendus.

Le principe de ces contrats pourrait être de formaliser l'engagement de plusieurs co-financeurs autour d'un projet issu des priorités du PST (équipements, santé, développement durable, insertion des jeunes...).

L'objectif fixé est de consolider des engagements publics communs autour de 3 CPOF d'ici fin 2023.

Les différents acteurs ont souhaité obtenir des précisions, notamment quant à la forme des CPOF et à leur processus d'élaboration. Ces questions feront l'objet d'une prochaine note de cadrage en fin d'année.

Il appartiendra aux Délégués Territoriaux de s'appuyer sur ces orientations pour s'inscrire dans le cap proposé, et de transmettre à l'Agence (Anne-Lise TITON : anne-lise.titon@agencedusport.fr) au fil des échéances :

- Les Projets Sportifs Territoriaux adoptés (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)
- Les mises à jour ou évolutions des PST
- Les évolutions des formats de réunions, commissions...
- Les comptes-rendus de réunions et documents ou supports utiles inhérents
- Les calendriers de travail des conférences sur la fin de l'année 2022 et l'année 2023 et leurs éventuelles évolutions au fil de l'eau
- Les informations relatives aux mises à jour des élections des président.e.s et vice-président.e.s des conférences régionales et des financeurs du sport (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)
- Les mises à jour des listes des membres titulaires et suppléants (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)
- L'évolution des règlements intérieurs
- Les besoins de financement en fonctionnement argumentés et détaillés.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître par écrit les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application des dispositions de la présente note. Je vous remercie vivement pour votre mobilisation et vous assure du total engagement de l'Agence nationale du Sport pour la réussite à terme de ce déploiement territorial.

Frédéric SANAUR

Directeur général de l'Agence nationale du Sport

